

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_220531_08

L'an deux mille-vingt deux, le trente et un mai,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt cinq mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Damien ALIBERT, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Edith POMAREDE à Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David BOSC à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

OBJET :	Acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle C1915 à PICARD Pascal en vue d'une intégration au domaine public
----------------	---

VU le document d'arpentage en date 1^{er} mars 2010, établi dans le cadre d'un projet de construction d'un petit collectif d'habitation, délimitant une parcelle à vocation de trottoir le long de la rue des Arbousiers,

VU le courrier en date 1^{er} mars 2011 de la commune de Lodève approuvant le principe de cession au profit de la commune et l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle C1915 sous condition de prise en charge de l'aménagement de cette partie de voie par l'opérateur du projet immobilier,

VU la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 19 mai 2015,

VU l'attestation de non-contestation de conformité en date du 28 juillet 2015,

CONSIDÉRANT que les conditions de cession de la parcelle cadastrée C 1915 sise rue des Arbousiers, d'une superficie de cent vingt-trois mètres carrés (123m²) sont réunies et que cette cession est proposée à l'euro symbolique,

Oùï l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** l'acquisition à PICARD Pascal, de la parcelle cadastrée C1915 sise rue des arbousiers, d'une superficie totale de cent vingt-trois mètres carré (123m²) à l'euro symbolique, destinée à être intégrée dans le domaine public communal,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les frais relatifs à l'acte notarié seront supportés par PICARD Pascal,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal, chapitre 21, article 2111,
- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



